

CONTRAT DE VENTE AGAY - SEJOUR AU ROYAL CAMPING

Du 20 Février au 20 MARS 2023



Les voyages ou sorties du club sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages et Séjours de la FFACCC,

Mad Adri Cod N° a Télé Adri Imm Voit Part - Partic - Sema	nsieur - Nom Prénom dame - Nom /Prénom esse le postal	€ € €> 1 er	chèque au n	om d'ACCAP	Contrat à retourner IMPÉRATIVEMENT avant le : 31 Janvier 2023 accompagné des 2 chèques à l'ordre d'ACCAP à : M. et Mme LAMARCHE Patrick 20, Quai Mavia 70100 GRAY Mob : 06 76 70 73 34 Email :lamarchepatrick@orange.fr
	Périodes	OUI	NON	Observat	ions éventuelles
	Du 20 au 27 février 2023				
	Du 27 février au 06 mars 2023				
	Du 06 au 13 mars 2023				
	Du 13 au 20 mars 2023				
et acti rapatri	nt pas inclus dans le prix : les frais personnels, les vités proposées par le camping ou autres organis iement, etc	mes agré	és, les pourboi Je soussigné pour le comp	M ou Mme	es « annulation et agis pour moi-même et/ou i j'inscris et n'ignore pas que ce
A l'heure où nous préparons ces pages, la fédération nous demande de ne plus contracter l'assurance proposée. Vous serez prévenus de l'évolution de la situation.			voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de 30 jours et sous réserve du paiement de 10€ de frais. Ma signature ci-dessous implique l'acceptation : Des conditions générales et particulières des conditions de vente dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant trouvé par mes soins, je serais pénalisé comme suis : Plus de 30 jours avant le départ 10€, de 30 à 21 jours 10% du prix du		
Intol	lérances alimentaires	séjour, de 20 à 8 jours 50% du prix, de 7 à 2 jours 75 % du prix, moins de 2 jours 100% du prix. – du programme défini pour cette sortie, ainsi			
Monsieur : NON OUI Lesquelles :			que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur - L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC		
Autres personnes : NON OUI Lesquelles :			- Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association Association d'utilisateur de camping-car régie par la loi du 1 ^{et} juillet 1901, déclarée en préfecture de Toulouse Bénéficiaire de 'agrément tourisme de la FFACC N°IMO75100284/Assurance MACIF N° 15195976		
			A Le : Signature du par	Le	nature du Club